

UN ATTENTAT CONTRE UN PROFESSEUR

Que s'est-il passé ? en cinq questions

Quels sont les faits ?



Vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), a été tué à quelques mètres du collège. Il avait dispensé le 6 octobre un cours à des élèves de 4^e sur la liberté d'expression, lors duquel il avait montré deux caricatures de Mahomet publiées par **Charlie Hebdo**. En tant que professeur, il lui appartenait d'assurer ce cours dans le cadre d'un enseignement moral et civique en ayant la liberté pédagogique du choix de ses supports. Partager les valeurs de la République, c'est éduquer à la liberté d'expression qui inclut le **blasphème**.



Devant le collège où enseignait Samuel Paty, *Libération*, 21/10/2020.

Comment l'assassin a-t-il entendu parlé de ce professeur ?



Par les réseaux sociaux. Une élève s'est plainte à son père du cours d'enseignement moral et civique de son professeur. Ce dernier a posté des vidéos **diffamatoires** sur Facebook où il appelle à une mobilisation contre l'enseignant et donne son numéro de téléphone ainsi que le nom et l'adresse du collège de Samuel Paty. Le terroriste a échangé avec le père de l'élève sur WhatsApp. Dans une autre vidéo, l'élève raconte les faits aux côtés d'un **islamiste** connu des services de police.

Qui est l'assassin ?

Le début de l'enquête indique qu'il s'agirait d'un **terroriste islamiste**. Il n'était pas connu des services de police. Il habitait à Évreux, à environ 80 kilomètres de Conflans-Sainte-Honorine. Son compte Twitter avait déjà fait l'objet d'un signalement à la **plateforme Pharos** pour un tweet antisémite. Il a été abattu par les forces de l'ordre peu après les faits.

UN ATTENTAT CONTRE UN PROFESSEUR

Que s'est-il passé ? en cinq questions

Comment l'assassin a-t-il reconnu le professeur ?

Le terroriste a sollicité des élèves contre de l'argent pour qu'ils l'aident à identifier Samuel Paty. Deux d'entre eux ont été **mis en examen** avec 5 autres personnes pour « complicité d'assassinat en lien avec une entreprise terroriste ».

DICO

Attentat : attaque criminelle contre des personnes ou des choses.

Blasphème : parole ou discours qui se moque, critique la religion ou ce qui est considéré comme sacré.

Charlie Hebdo : c'est un journal français cible le 7 janvier 2015, suite à la publication de caricatures de Mahomet, d'un attentat terroriste.

Diffamation : propos faux portant atteintes à l'honneur et à la réputation d'une personne.

Hommage national : c'est une décision du président de la République pour distinguer une personnalité exceptionnelle à l'occasion de ses obsèques.

Plateforme Pharos : plateforme d'analyse des signalements des citoyens à la police de contenus non conformes à la loi sur Internet.

Mis en examen : le fait d'être à la disposition d'un juge qui peut décider de certaines mesures comme la privation de liberté, le temps de l'enquête. Le mis en examen donne a droit à un avocat

Islamiste : musulman extrémiste qui veut que toute l'organisation politique et sociale d'un Etat soit organisée en faisant de la loi islamique la seule source de droit.

Terrorisme : ensemble d'actes de violence pour créer un climat de terreur et imposer ses volontés à un Etat ou une population.

Quelles ont été les réactions ?



Depuis la cour de la Sorbonne, le président de la République Emmanuel Macron a rendu un hommage national au professeur Samuel Paty, 20/10/2020

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/21/ceremonie-dhommage-national-a-samuel-paty-a-la-sorbonne>

La mort de Samuel Paty a profondément ému le pays.

Une manifestation en hommage à ce professeur s'est tenue dimanche 18 octobre à Paris et partout en France rassemblant plusieurs milliers de personnes.

Un **hommage national** a eu lieu mercredi 20 octobre dans la cour de l'université de la Sorbonne, emblème historique de la connaissance. Le président de la République a rendu un hommage solennel à « Monsieur le Professeur » et a rappelé le rôle capital joué par ceux qui enseignent l'éducation à la citoyenneté aux enfants afin qu'ils deviennent des hommes et des femmes libres.

Une minute de silence sera organisée à la rentrée, le 2 novembre, dans tous les établissements scolaires.